DG/85/14

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Allocution de M. Amadou-Mahtar M'Bow

Directeur général
de
1'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(Unesco)

de la Conférence internationale sur le boycottage de l'Afrique du Sud dans les sports

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un honneur de vous accueillir aujourd'hui à la Maison de l'Unesco, à l'occasion de cette "Conférence internationale sur le boycottage de l'Afrique du Sud dans les sports", organisée sous les auspices du Comité des Nations Unies contre l'apartheid.

Depuis l'établissement de ce Comité par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Unesco a été heureuse de lui apporter son concours en accueillant en 1979 le Séminaire "L'enfant sous le régime de l'apartheid", puis, en 1981, "La Conférence internationale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud", tous deux organisés à l'initiative du Comité. L'Unesco se félicite aussi d'avoir organisé, conjointement avec le Comité, à Paris en avril 1982, un séminaire international sur l'histoire de la résistance contre l'occupation, l'oppression et l'apartheid en Afrique du Sud.

Aujourd'hui c'est avec un plaisir particulier que j'adresse mes chaleureuses salutations à la délégation du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, à son Président, le Major Général Joseph Garba, Ambassadeur, Chef de la mission du Nigéria auprès de l'ONU, ainsi qu'aux représentants de l'Organisation de l'Unité africaine, à ceux des autres organisations intergouvernementales, des mouvements de libération nationale de l'Afrique du Sud et de la Namibie ainsi qu'à toutes les éminentes personnalités sportives ici présentes.

Mesdames et Messieurs,

Je vois comme un symbole dans le fait que votre réunion se tient à l'Unesco, en cette année où l'on célèbre le quarantième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale et de la création du système des Nations Unies.

C'est il y a quarante ans, en effet, que la communauté internationale, à peine sortie du cauchemar de la guerre totale, décide d'unir ses efforts pour empêcher le retour d'une calamité semblable, en établissant les bases d'une paix juste et durable pour toutes les nations.

L'Acte constitutif de l'Unesco, adopté à Londres le 16 novembre 1945, précise : (je cite) "la grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes".

Et "qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conssquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité". Et c'est pourquoi les Etats signataires de la Convention créant l'Unesco décident alors (je cite encore) "de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives".

Or, 40 ans après, il se trouve encore un Etat qui pose le racisme comme fondement de sa Constitution. C'est l'Etat sud-africain, qui, au nom de la doctrine de "l'apartheid", affirme une volonté systématique de discrimination à l'encontre de la société africaine dans tous les domaines de la vie.

Ce système constitue un affront à la conscience morale de l'humanité, un défi permanent aux efforts accomplis, depuis la dernière guerre mondiale, par la communauté internationale dans son ensemble, pour faire prévaloir la liberté, la dignité et le respect des droits de tous les hommes, "sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion".

C'est pourquoi, au-delà des complicités dont bénéficie trop souvent encore le régime de Pretoria, le mouvement international de rejet de la politique d'apartheid qui se dessine actuellement au sein des communautés universitaires, scientifiques artistiques de nombreux pays, constitue un exemple précieux de solidarité à l'égard des peuples d'Afrique australe et ouvre de nombreux espoirs.

Le sport est l'un des domaines où peut s'exprimer, le plus efficacement, cette solidarité sans frontières. La Charte internationale de l'éducation physique et du sport, approuvée par la Conférence générale de l'Unesco au cours de sa vingtième session, proclame le droit fondamental de tout être humain d'accéder à la pratique de l'éducation physique et du sport; elle souligne la nécessité de mettre l'éducation physique et le sport au service du progrès humain et du plein développement des peuples et des individus.

Le sport, langage universel par excellence, constitue en effet un instrument privilégié pour préparer les hommes, qui accomplissent dans la loyauté un effort commun, à mieux s'apprécier et à mieux assumer la fraternité qui doit les unir en toutes circonstances.

Or, la politique tracée par l'Afrique du Sud va à l'encontre de ces valeurs en appliquant les principes du racisme aux activités sportives.

C'est pourquoi le Comité in orgouvernemental pour l'éducation physique et le sport, créé par l'Unesco en 1978, a adopté, en mars 1983, une Résolution sur l'organisation et le déroulement des compétitions sportives internationales par laquelle il invite (je cite) "les Etats et toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à entreprendre tous les efforts pour veiller au respect du principe olympique de non-discrimination, des principes condamnant l'apartheid formulés par l'ONU, et à ces fins, à prendre toutes les mesures de nature à décourager la participation de leurs ressortissants aux épreuves sportives organisées dans les pays pratiquant une politique d'apartheid, et aux rencontres sportives avec des personnes ou des équipes représentant ces pays".

Il s'agit ainsi de boycotter, non le sport, mais le racisme. Précisément pour rendre au sport toute la noblesse de sa vocation.

C'est pour oeuvrer dans un tel sens que se tient votre Conférence. Et c'est pourquoi, au nom de nos espoirs communs, je vous souhaite le plus franc des succès.